



Office Cantonal de la construction du Rhône
OCCR3
Rue des Creusets 5

1950 Sion

Sion, le 16 juin 2017

PRISE DE POSITION

LOI SUR LE FINANCEMENT DE LA 3^{ÈME} CORRECTION DU RHÔNE LFINR3

Madame, Monsieur,

Notre association faitière regroupe tous les acteurs de l'industrie cantonale valaisanne représentant le 25 % de notre produit intérieur brut. Notre comité a pris connaissance avec étonnement de la procédure de consultation susmentionnée et regrette de ne pas avoir été invité officiellement par vos services à y prendre part.

Certes, certains de nos membres ont été directement interpellés, mais d'autres gros acteurs n'ont pas pu faire part de leur position. Aussi nous souhaitons qu'à l'avenir vos services nous intègrent dans le processus de consultation. Vous trouverez ci-après notre avis quant au projet en question.

Sur le fond

Notre association se pose la question de la légitimité de la démarche consistant à solliciter des entités privées pour financer une tâche qui appartient à l'Etat, à savoir celle de mettre à disposition des industries des terrains entièrement sécurisés.

Le discours politique est continuellement tourné vers le développement par l'Etat de conditions cadres attrayantes pour que l'industrie puisse s'éclorer profitablement. A notre avis, les corrections apportées au cours d'eau font partie de ces conditions cadres et doivent être élaborées et financées par l'Etat.

Nous constatons également que le projet en question crée arbitrairement deux sortes de contribuables, qui sont catégorisés en fonction d'un critère abstrait qu'est la valeur cadastrale. Nous estimons que cette approche contrevient au principe de l'égalité de traitement et qu'elle est donc contraire au droit en vigueur.

Nous constatons que le projet en question péjorera les conditions-cadre en obligeant les industries concernées à affecter une partie de leurs ressources annuelles à des éléments improductifs. Cela est évidemment un non-sens économique fortement ressenti dans les entreprises industrielles pérennes et en croissance qui examinent de nouvelles opportunités de développement. Plusieurs entreprises valaisannes industrielles sont dans ce cas-là, par exemple Siegfried à Evionnaz, Constellium à Sierre ou Lonza à Viège. A l'heure où l'industrie se remet partiellement des déconvenues de l'abandon du taux-plancher, il est impératif de ne pas prêter un rétablissement précaire.



Il faut impérativement que nos entreprises puissent investir leurs moyens dans le développement de leurs outils de production, pour conserver leur compétitivité internationale. Il en va également de l'avenir de l'emploi dans le domaine industriel, car lorsque les budgets d'investissements diminuent c'est également la capacité de créer de l'emploi à moyen terme qui est préjudicée. Le projet en question réduira la capacité de nos entreprises à créer de la valeur ajoutée, cela aura un effet collatéral aussi bien sur les entreprises que sur l'Etat, qui devra faire face à une baisse de ses revenus lorsque les entreprises industrielles perdront de l'emploi, de la marge et des parts de marché.

Nous rappelons enfin que les travaux concernés n'apportent pas de plus-value aux entreprises concernées et qu'il est donc contre-productif de les appeler à contribution.

Sur la forme

Notre réitérons ici nos remarques liminaires en sollicitant qu'à l'avenir notre association soit intégrée suffisamment tôt dans le processus de prise de position sur des thèmes concernant l'industrie.

Tout en vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AVENIR INDUSTRIE VALAIS/WALLIS

ERIC BALET

Président Secrétaire général